



Recour malfaçon construction individuelle et non achevée

Par **julien havransart**, le **08/10/2016** à **22:07**

bonjour,

je souhaiterais connaitre la démarche à entreprendre pour poursuivre une société qui s'est mis en liquidation et qui n'a pas achevé les travaux de toiture commandés et en grande partie payés.

De plus j'ai voulu faire intervenir un second entrepreneur mais il m'a dit qu'il serait préférable de repartir de zéro car il semblerait que la partie réalisée n'est pas conforme (bitume sur toiture plate posée avec des poches d'eau et diverses petits points défectueux tels que des puits de lumière aux dimensions de trapèze plutôt que rectangulaires).

Mon assurance habitation souscrit avec mon prêt auprès de ma banque me signale que l'assistance juridique habitation ne couvre pas cela ??

Merci pour vos retours.